



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 juin 2024

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Séance du 03 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 juin à 18H30, le conseil municipal s'est réuni en la salle d'honneur sous la présidence de M. Didier BEE, maire de la commune, en suite de la convocation en date du 28 mai 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie (salle d'honneur).

Étaient présents : Didier Bée, Arminda Giovacchini, Didier Delattre, Colette Lemaire, Anne-Gaëlle GAWLOWICZ (arrivée 19h07), Michaël Huyghe, Jacques Bocquet, Pascal Dubar, Arnaud Denis, Bruno Helleboid, Audrey Deluen

Étaient absents excusés : Danièle Bernard

Absents ayant donné Procuration : Ludovic Ribreux à Didier Delattre, Lucie Masson-Wissocq à Colette Lemaire, Sabine Vroelant à Didier Bée

Secrétaire de séance : Audrey Deluen

### QUESTIONS et DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL

#### 1) Désignation du secrétaire de séance

Audrey Deluen est désignée secrétaire de séance.

#### 2) Adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité sans observations.

#### 3) CCPL : reporting sur dernier conseil communautaire, bureau et dernières commissions

Les points suivants ont été abordés :

##### ◆ **16 mai 2024 : Bureau**

- \_ Développement économique avec le bilan 2023 « Achetez en Pays de Saint-Omer », Dossiers d'aide « inondation »...
- \_ Habitat
- \_ Plan Communal de Sauvegarde
- \_ Biodiversité avec le projet « Pic nature »
- \_ Les inondations
- \_ Stratégie de prévention des déchets

##### ◆ **23 mai 2024 : Conférence des Maires**

- \_ Centre Intercommunal d'Action Sociale
- \_ Plan Communal de sauvegarde
- \_ Stratégie de prévention des déchets
- \_ Révision de la Charte du Parc naturel Régional

#### 4) Budget 2023 : Compte de gestion

*Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.*

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le **COMPTE DE GESTION NE FAIT L'OBJET D'AUCUNE OBSERVATION**,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

#### 4) Budget 2023 : Compte administratif

Sous la présidence de Mme Arminda GIOVACCHINI, adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

##### **Fonctionnement**

Dépenses de l'exercice : 712 668.68 €

Recettes de l'exercice : 730 002.55€

Excédent de clôture : 243 707.38€

##### **Investissement**

Dépenses de l'exercice : 354 226.41€

Recettes de l'exercice : 484 669.28€

Déficit de clôture : 58 308.78€

##### **Restes à réaliser :**

Dépenses : 39671.53 €

Recettes : 87 195.01€

**Besoin de financement : 10 784.30€**

Hors de la présence de M Didier Bée, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

A son retour de séance, Monsieur le Maire remercie Madame la secrétaire générale de Mairie pour la bonne tenue des comptes. Il souligne la bonne santé financière de la commune qui pour 2023 dégage encore un bon résultat dans la continuité de celui de 2022 qui était déjà honorable.

Monsieur le Maire prévient encore le conseil municipal sur les incertitudes qui pourraient peser sur les finances communales dans les années à venir du fait de l'instabilité du contexte international et national instable.

## 5) Affectation du résultat 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (exercice n-1)	0,00 €	311 720,20 €	188 750,65 €	0,00 €	188 750,65 €	311 720,20 €
Part affectée à l'investissement (n-1)		85 346,69 €				85 346,69 €
Opérations de l'exercice (n)	712 668,68 €	730 002,55 € (*)	354 226,41 €	484 669,28 € (*)	1 066 895,09 €	1 214 671,83 €
Totaux	712 668,68 €	956 376,06 €	542 977,06 €	484 669,28 €	1 255 645,74 €	1 441 045,34 €
Résultat de clôture		243 707,38 €	58 307,78 €			185 399,60 €
	Besoin de financement		58 307,78 €			
	Excédent de financement					
	(*) dont dissolution du budget		0,00 €			
	Restes à réaliser DEPENSES		39 671,53 €			
	Restes à réaliser RECETTES		87 195,01 €			
	Besoin total de financement		10 784,30 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de

comme suit :

243 707,38 €	
10 784,30 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
232 923,08 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

6° Pour information :

report du solde de la section d'investissement

	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
--	---

report du solde de la section de fonctionnement

58 307,78 €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)
	au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM.....

## 6) École – Enfance – Jeunesse -ALSH :

### - **Micro crèche : Modification de la convention de partenariat**

Le rapporteur expose,

Vu la délibération n° 20231218-2023\_046-DE du 18 décembre 2023 portant sur la validation du projet micro crèche et la convention de partenariat,

Considérant que les services de la CAF ont été sollicités au titre d'un potentiel financement pour la réalisation des travaux par la commune,

Considérant que les partenaires de ce projet sont la CAF, la PMI, la Mairie et le RPE,

Il convient de modifier la convention de partenariat initiale.

**Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré** le conseil municipal décide à l'unanimité,

1. D'abroger la délibération n° 20231218-2023\_046-DE du 18 décembre 2023.
2. De valider, telle que jointe à la convocation et à la présente, la nouvelle convention de partenariat à intervenir entre le porteur de projet, futur locataire, et la commune ; convention actant d'une part le projet et d'autre part les conditions de mise à disposition des sites communaux et en particulier le montant du loyer mensuel. Ce dernier, ainsi que la durée de la location.

3. D'autoriser monsieur le maire à intervenir à la signature de la convention annexée à la présente délibération et de tous documents permettant l'exploitation d'une micro crèche dans le logement communal du 26 bis, rue de la mairie.

*Arrivée de Mme GAWLOWICZ à 19H07.*

*M le Maire en profite pour lui adresser ses remerciements pour son implication à Intervillages.*

**- Logiciel pour réservations de services communaux (my périschool)**

Le rapporteur expose à l'assemblée la nécessité de revoir la gestion périscolaire et intégrer la gestion extrascolaire grâce à un logiciel plus adapté : « My périschool ».

Il s'agit grâce à ce logiciel de faciliter les inscriptions et le paiement pour les parents mais aussi le travail de pointage de comptabilité, de statistiques, effectué par le personnel administratifs et les animateurs.

Le devis est présenté en deux parties :

\_ une partie fonctionnement d'un montant de 1746,00€ HT qui concerne le contrat de services annuel

\_ une partie investissement d'un montant de 4819,00€ HT qui concerne l'acquisition et la mise en place du logiciel ainsi que l'achat de matériel.

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition du logiciel de gestion périscolaire et extrascolaire « My Périschool »

**7) Tourisme – Culture – Patrimoine – cadre de vie**

- Point sur chantiers cadre de vie -patrimoine (vergers-puits)

Les plantations et la clôture des vergers sont terminées.

La demande de versement du FIETT concernant les vergers va être transmise dès réception des factures acquittées par la trésorerie.

Les travaux du puit, rue de la Troussebière, sont à l'arrêt. La grille doit arriver. L'idée est d'inaugurer le puit le 5 juillet 2024 à 18H00.

Le Parc Naturel Régional est venu vérifier l'état des travaux qui sont conformes à leurs attentes.

**8) Travaux – sécurité :**

- **Information et point sur les travaux sur l'église de Cornette**

Les gros travaux sont terminés. Au niveau du plafond, les bénévoles ont réalisé la moitié de la rénovation. L'inauguration est prévue le 21 septembre dans le cadre des journées du patrimoine.

- **Création d'une stèle commémorative**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération 2024-018 du 10 avril 2024, il a été décidé la réalisation d'une stèle commémorative relative à l'appel du 18 juin 1944.

M le Maire présente le projet modifié et en particulier le nouvel emplacement qui lui a été attribué.

Le devis s'élève à 8989€HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le projet de réalisation de la stèle commémorative et autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

- **Travaux suite à inondations (stade et chemin du blanc Pays)**

Suite aux inondations 2 dossiers de consultations ont été envoyés aux entreprises :

Un dossier concernant les aménagements abords du stade et réseaux

Un dossier concernant les travaux de voirie rue du Blanc Pays et Parking.

5 entreprises ont répondu à chacune des demandes.

Il sera procédé à l'attribution des marchés suite à l'analyse des offres lors de la CAO informelle à venir.

Acti paysage va reprendre les travaux de traçage du terrain de football qui pourrait être à nouveau opérationnel à la rentrée de septembre.

**9) Questions et informations diverses**

Elections européennes le 09/06/2024

M le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu concernant la vitesse excessive des automobilistes dans le hameau de Cormette.

Des panneaux portant limitation de vitesse à 30km/h vont être installés dès réception de la commande.

Intervention d'Anne-Gaëlle Gawlowicz concernant l'entretien des espaces verts effectué le dimanche par les particuliers. Il est rappelé que l'entretien des espaces verts le dimanche est toléré de 10H à 12H.

Entretien à effectuer chemin des marronniers.

Demande de M Bocquet concernant les ralentisseurs à installer à Cormette.

Rappel des dates des prochaines manifestations

**10) Décisions du maire par délégation**

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

À Zudausques, le 10 juin 2024.

Le secrétaire

Le Maire, Didier BÉE

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Zudausques. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE ZUDAUSQUES' and '1830'. Overlaid on the seal is a large, stylized black ink signature.